



PROCÈS VERBAL N° 2024.03 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 AVRIL 2024

Commune de SEPT-SORTS
77260

L'an deux mil vingt-quatre, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRÉSENTS : M. François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, M. Alain LECOMTE, M. Pascal MERLIN et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Françoise BÖSCH, M. William GANNEAU, Mme Denise LINIK et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

POUVOIR(S) : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. William GANNEAU donne pouvoir à Mme Sophie KLEIN
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Pascal MERLIN
Mme Sandrine RAUDE-LEROY donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- l'achat d'un véhicule électrique

1. Procès-verbal de séance du dernier conseil

Lecture et approbation du procès-verbal n° 2024.02 suite à la séance du conseil municipal du 19 février dernier.

2. Délibération pour la mise en place du télétravail

La transformation numérique a, en quelques années, bouleversé nos modes de vie et produit des effets importants sur le monde du travail. Elle a un impact sur les formes, les conditions et l'organisation du travail et implique de nouveaux modes de production, de collaboration, de méthodes de pensée. Pour l'administration, l'enjeu n'est pas seulement de s'adapter ; c'est aussi d'en tirer pleinement parti tant pour moderniser ses modes de fonctionnement que pour proposer aux agents de meilleures conditions d'exercice de leurs fonctions.

Après une phase test d'un mois et demi, il est proposé de mettre la secrétaire générale de mairie en télétravail tous les vendredi après-midi (jour de fermeture de la mairie au public).

Vote à l'unanimité.

3. Mise à jour de la délibération portant institution de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Lors du conseil municipal du 16 janvier dernier, le conseil avait voté à l'unanimité l'attribution de la prime du pouvoir d'achat. Cependant, le Centre de Gestion ayant donné son avis en date du 12 mars 2024 il nous est demandé de valider leur décision.

Pour rappel, le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 porte sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Bénéficiaire de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, les agents remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023
- être employés et rémunérés par un employeur public du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Vote à l'unanimité pour les agents remplissant toutes les conditions.

4. Achat d'un véhicule électrique

Afin de préserver le matériel actuel, de réduire certains frais (essence, réparations diverses, etc.) il est proposé d'acheter une camionnette électrique avec un plateau basculant pour un coût de 25 000 € HT qui servira aux deux agents techniques.

Après discussion, la majorité des élus tombent d'accord sur le fait de valider l'achat après la démonstration du concessionnaire qui aura lieu courant mai.

Vote à 10 sur 12.

5. Informations et questions diverses

- ✚ afin de prévoir les permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin prochain, chaque élu s'inscrit sur un créneau horaire
- ✚ une commission de contrôle des listes électorales doit avoir lieu entre le 16 et 19 mai prochain pour la validation des listes pour les élections européennes
- ✚ la subvention pour la réfection du lavoir communal a été accordée (30% sur le patrimoine) ; les travaux sont à prévoir sur l'année 2024
- ✚ petit débriefing dur rendez-vous avec la trésorerie de Coulommiers sur notre année et budget 2023 : il faut prévoir plus d'investissement (que ce soit à petit, moyen ou long terme) afin de maîtriser nos charges d'investissement tout en équilibrant les recettes ; des travaux de voirie vont être prévues sur les mois à venir

Vu pour être affiché le 20/06/2024 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Sept-Sorts, le 20/06/2024

Le Maire,
François ARNOULT



La Secrétaire de Séance,
Maryse WAUTHIER

